

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Novembre 2022

Référence
2022_42

Objet de la délibération
Communes forestières de l'Indre et du Cher : cotisation 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11

Date de la convocation
31/10/2022

Date d'affichage
31/10/2022

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L' an 2022 et le 10 Novembre à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MENARD Francine, Maire

**Présents** : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, M. BREDART Jean-Luc, Mme BROCCAROLINE, M. CHAMPROUX Martial, M. FOURMENTRAUX Yves, Mme VANDENBUSSCHE Julie

**Excusé(s) séance** : M. COGNOT Gérard donne procuration à Mme Francine MENARD  
M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas donne procuration à M. Jean-luc BREDART

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme Julie VANDENBUSSCHE

**Objet de la délibération : Communes forestières de l'Indre et du Cher : cotisation 2022**

Madame La Maire donne lecture de l'appel à cotisation 2021 de l'association des communes forestières du Cher et de l'Indre. La participation de la commune d'Argenvières s'élève à 90.00 € pour l'adhésion et 35.00 € pour l'abonnement au bulletin fédéral.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **autorise** Madame La Maire à mandater au compte 6281 à 90.00 € pour l'adhésion à l'association des communes forestières du Cher et de l'Indre ; et 35.00 € pour l'abonnement au bulletin fédéral au compte 6182.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 15 Novembre 2022  
La Maire  
Francine MENARD

Le/La Secrétaire de séance  
Mme Julie VANDENBUSSCHE





Publicité des actes de la commune par publication papier le : 16/11/2022

Transmis au contrôle de légalité le : 16/11/2022